

Course landaise: le comité régional de l'Armagnac a tenu son assemblée générale

Belle réussite du projet Gascon



Course landaise: le comité régional de l'Armagnac a tenu son assemblée générale

Les représentants des clubs de course landaise de l'Armagnac étaient accueillis à Toujouze par Clémence Lacourt.

Bernard Marque et Jean-Luc Broca, les deux co-présidents, ont rendu compte de l'activité des clubs de l'Armagnac pour la saison 2021.

Ils ont particulièrement mis l'accent sur le projet Gascon qui a lieu dans différentes écoles notamment à Vic-Fezensac (photos).

Les professeurs des écoles ont apprécié les qualités pédagogiques de Didier Goeytes, ancien écarteur qui connaît parfaitement son sujet et est capable de donner aux enfants le goût de la course landaise jusqu'à les amener à peut-être un jour se lancer dans l'arène.



Pour la saison 2021, ont eu lieu **34 courses** déclarées, avec un moment fort, le **championnat des jeunes écarteurs et sauteurs à Maubourguet**.

A noter que des écarteurs et sauteurs vont se produire en Espagne et ils sont très appréciés.

Romain Truchat souligne l'importance de la page facebook très suivie et il pense qu'elle devrait être davantage alimentée par des comptes rendus de compétitions par exemple, ce qui permettrait de toucher un public plus important.

Dans les projets 2022, figure celui d'augmenter le budget avec le projet des packs partenaires.

<https://lejournaldugers.fr/article/53838-course-landaise-le-comite-regional-de-larmagnac-a-tenu-son-assemblee-generale>

L'objectif est aussi de rétablir le challenge de l'Armagnac.

Le projet Gascon doit être poursuivi et développé dans d'autres départements.

A été évoqué notamment par le président de la Fédération **le délicat sujet de l'Ursaaf**, un dossier qui ressort à chaque saison.

L'Ursaaf souhaitait que les acteurs de la course landaise intègrent le régime général, ce qui entraîne une augmentation des cotisations sociales et constitue une menace pour l'avenir de cette tradition gasconne.

Les conclusions des négociations entre la Fédération Française de la course landaise et Bercy ont été présentées.

Ainsi, les licenciés de la course landaise au 31 décembre 2021, garderont le bénéfice de l'ancien régime à titre personnel et sans limite de durée.

Le dossier évolue de manière positive mais les négociations doivent se poursuivre.

Pour préserver la course landaise qui est une tradition sportive et culturelle, il est nécessaire de l'aider en trouvant une issue favorable avec l'Ursaaf .

Pierre DUPOUY